

COMMUNICATION FINANCIÈRE

RÉSULTATS AU 30 Juin 2019

UN SIGNE UNE EXIGENCE

CFG BANK



INDICATEURS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019

Le Conseil d'Administration de CFG Bank s'est réuni le 23 septembre 2019, pour examiner l'activité de la Banque et du Groupe pour le premier semestre 2019 et arrêter les comptes au 30 juin 2019.

FAITS MARQUANTS

Le 1^{er} semestre 2019 a été marqué par la poursuite des innovations technologiques et de la digitalisation des services bancaires à destination de la clientèle, avec la finalisation de la dotation touristique totalement digitalisée.

Désormais, les clients CFG Bank, sans se déplacer en agence, peuvent commander leur dotation touristique directement sur mobile, en toute sécurité et à tout moment, même une fois à l'étranger.

CFG Bank demeure ainsi fidèle à sa promesse d'innovation et de qualité de service.

INDICATEURS BILANCIELS

Crédits : + 50% en 12 mois

L'encours de crédits enregistre une croissance de 50% en 12 mois et s'établit au 30 juin 2019 à 3.117 MDH.

Dépôts : +31% en 12 mois

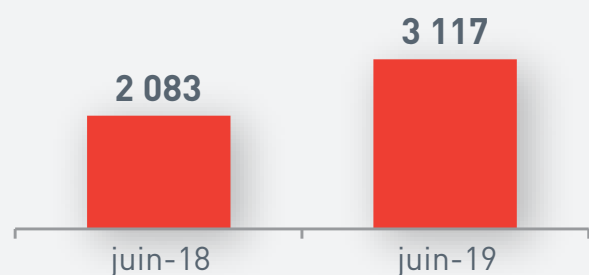
Les dépôts de la clientèle (y compris CD) ont cru de 31% en 12 mois, soit une collecte nette de 1.121 MDH, pour s'établir au 30 juin 2019 à 4.755 MDH, avec une nette amélioration de la quote-part des dépôts à vue.

PRODUIT NET BANCAIRE

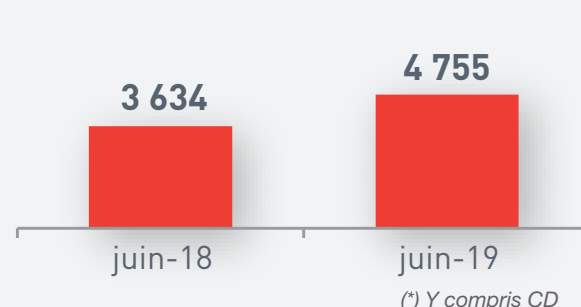
Le PNB consolidé s'établit à 96 MDH au titre du 1^{er} semestre 2019, contre 78 MDH à la même période en 2018, soit une progression de 23%.

Cette hausse du PNB a été tirée essentiellement par la croissance des activités de la banque commerciale, notamment l'évolution rapide des encours de crédits et de dépôts.

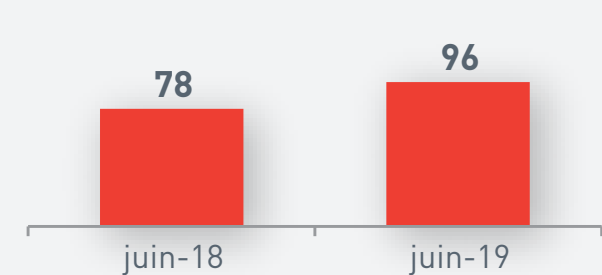
Crédits clientèle



Dépôts clientèle*



Produit Net Bancaire



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK AU 30 JUIN 2019

CFG BANK

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019

Le Groupe CFG Bank a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'IASB (International Accounting Standards Board) à cette date.

Les comptes consolidés du Groupe CFG Bank ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et actifs financiers à la juste valeur par résultat, qui sont évalués à leur juste valeur.

1. NORMES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

BASES DE PREPARATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CFG Bank et ses filiales au 30 juin 2019. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société - mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intra-groupes ainsi que les profits et pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés séparément des capitaux propres attribuables à la société - mère.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par CFG Bank sont consolidées par intégration globale. CFG Bank contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou mise en équivalence. CFG Bank possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en tenir le contrôle. L'influence notable est présumée exister lorsque CFG Bank détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un actif physique d'utilisation durable pour une entreprise employé dans la production de biens et services ou loué à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation corporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif corporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Les éléments significatifs des immobilisations corporelles qui imposent un remplacement à intervalles réguliers sont comptabilisés comme des actifs distincts et amortis car ils ont des durées d'utilité différentes de celles des immobilisations corporelles auxquelles ils sont liés.

La valeur résiduelle est le montant net qu'une entreprise s'attend à obtenir pour un actif à la fin de sa durée d'utilité après déduction des coûts de sortie attendus.

COMMUNICATION FINANCIÈRE : Salim Rais - Directeur Financier
Email: s.raais@cfgbank.com - Téléphone : 05 22 488 395

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Les options retenues sont celles du modèle du coût amorti et de l'approche par composants. Les frais d'acquisition ont été inclus dans le coût des immobilisations corporelles concernées. La valeur résiduelle des composants autres que les terrains est supposée nulle. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	entre 5 et 10 ans	entre 5 et 15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Normes

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Par conséquent, un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise. Ceci distingue un immeuble de placement d'un bien immobilier occupé par son propriétaire. La production ou la fourniture génère des flux de trésorerie qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'offres.

Options retenues

A la date d'arrêté, le groupe CFG Bank ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable et sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour la production ou la fourniture de biens et services, pour la location à des tiers ou à des fins administratives.

L'évaluation d'une immobilisation incorporelle doit être déterminée soit selon le modèle du coût soit selon le modèle de la réévaluation :

• Le modèle du coût amorti

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

• Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation initiale, un actif incorporel doit être comptabilisé à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée à leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Options retenues

Les immobilisations incorporelles de CFG Bank sont évaluées à leur coût amorti.

Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont les durées d'utilité.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux phases :

- Les dépenses relatives à la phase de recherche sont comptabilisées en charges ;
- Les dépenses relatives à la phase de développement sont activées.

GOODWILL

Norme

Le Goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises constituant une acquisition représente un paiement effectué par l'acquéreur dans l'attente d'avantages économiques futurs. Ces avantages économiques futurs peuvent résulter de la synergie entre les actifs identifiables acquis ou d'actifs qui, pris isolément, ne remplissent pas les conditions requises pour une comptabilisation dans les états financiers mais pour lesquels l'acquéreur est disposé à effectuer un paiement lors de l'acquisition.

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif. Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test ou de tests de pertes de valeur annuels ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

CONTRATS DE LOCATION SOUS IFRS 16

La nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location, publiée le 13 janvier 2016, est entrée en vigueur dans les comptes des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2019.

IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC 15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC 27 « Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location »). Les contrats de location (Location financement et Location simple) sont traités de la même manière. Il en résulte une comptabilisation au bilan de tous les contrats de location :

- d'un Droit d'utilisation sur l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations ;
- d'une Dette locative, au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. La nouvelle norme fait la distinction très claire entre la définition d'un contrat de location (le client obtient le contrôle sur l'utilisation d'un actif) et d'un contrat de service (le fournisseur conserve le contrôle de l'utilisation de l'actif).

Méthode de transition

Pour la transition, CFG Bank a opté pour l'approche rétrospective modifiée. La méthode implique la prise en compte des frais de location restants dus au 1er janvier 2019 et le calcul de la valeur nette des contrats de location en utilisant le taux d'emprunt marginal moyen pondéré (et non le taux d'actualisation implicite dans le contrat).

La valeur nette des actifs loués est égale au passif à compter du 1er janvier 2019. Il n'y a aucun impact sur les capitaux propres, pas d'années comparatives, pas de comptes pro-forma.

Exemptions d'utilisation :

CFG Bank a utilisé les deux exemptions proposées par la norme concernant les contrats ayant une durée inférieure ou égale à un an.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Norme IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 dès le 1er janvier 2018. Elle modifie en profondeur les règles actuelles de classement et d'évaluation des instruments financiers, ainsi que le modèle de dépréciation applicable à ces actifs. Elle aligne davantage la comptabilité de couverture et de la gestion des risques des entreprises.

La nouvelle norme est organisée autour des trois axes suivants :

- Axe 1 : Classement et évaluation des actifs et passifs financiers ;
- Axe 2 : Dépréciation et remplacement du modèle de pertes avérées par un modèle de pertes de crédit attendues ;
- Axe 3 : Comptabilité de couverture et modification des principes de couverture.

Date d'entrée en vigueur

La norme IFRS 9 est applicable aux comptes consolidés à compter du 1er janvier 2018, sans comparatif. En termes de FTA (First Time Application). L'impact des écarts de comptabilisation entre IAS 39 est à enregistrer en contrepartie des capitaux propres en date du 01/01/2018.

Actifs financiers

Description de la norme et modalités de dépréciation

Selon le modèle de pertes avérées relatif à la norme IAS 39, les provisions sont constatées pour les créances faisant l'objet d'une preuve objective de la dépréciation et lors de la survenance d'un événement de crédit. Les créances pouvaient alors être classifiées en trois classes distinctes : les créances saines, les créances sensibles et enfin les créances en défaut.

La norme IFRS 9, elle, a pour objectif de définir un nouveau mode dynamique de dépréciation comptable de l'ensemble des actifs financiers. Cette norme apporte ainsi une nouvelle définition du provisionnement et de comptabilisation des pertes attendues et ce dès l'acquisition de l'actif. Les nouveautés par rapport à la norme IAS 39 peuvent être résumées comme telles :

- Périmètre d'application étendu : l'ensemble des instruments de crédit et de taux d'intérêts nonobstant le type d'instrument ou sa classification, au bilan ou en hors bilan sont concernés par la dépréciation ;
- Introduction du modèle de dépréciation sur deux horizons (à horizon douze mois ou sur la durée de vie de l'actif) selon le niveau de dégradation de la qualité de crédit ;
- Dépréciations calculées en appliquant un modèle de projection probabiliste.

Critères de segmentation des créances

L'ensemble du périmètre des actifs financiers est segmenté en trois niveaux de dégradation appelés Buckets : Créances classées en Bucket 1 :

- Un actif est classé en Bucket 1 en cas d'absence de dégradation ou lorsqu'une dégradation non significative de la qualité de la contrepartie a été constatée depuis l'octroi
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur l'année à venir (ECL 12 mois).

Créances classées en Bucket 2 :

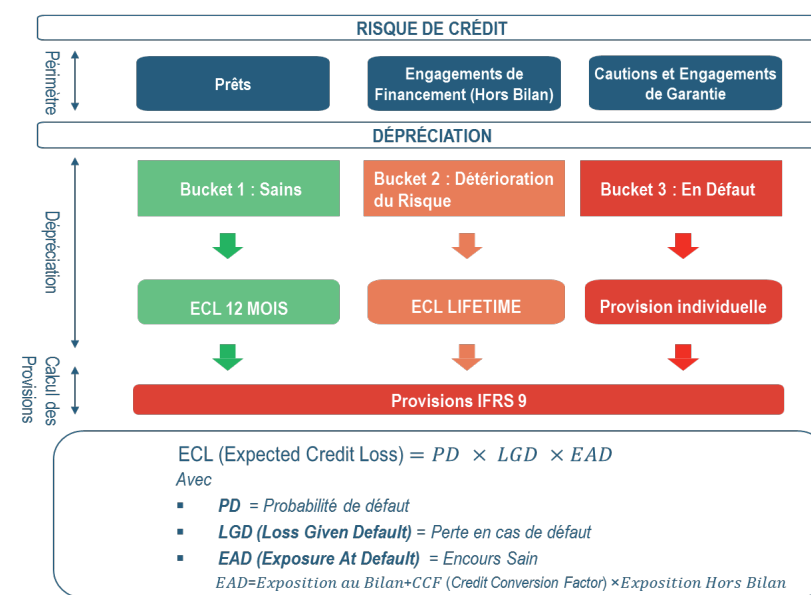
- Un actif est classé Bucket 2 lorsqu'une dégradation significative de la qualité de crédit a été constatée depuis l'octroi
- La dégradation significative peut être par exemple liée à l'inscription des créances en Watchlist, en Weaklist, ou encore à des impayés supérieurs à 30 jours ;
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle du contrat (ECL Lifetime).

Créances classées en Bucket 3 :

- Un actif est classé Bucket 3 lorsque la perte est avérée et que le tiers est déjà en défaut.
- Le montant des provisions allouées est égal au montant des provisions spécifiques tel que déjà calculé en IAS39.

Calcul des ECL

Les ECL sont définies selon le mécanisme suivant :



1. Probabilité de Défaut

Un modèle empirique de calcul des provisions IFRS 9 prenant en compte les spécificités relatives à CFG Bank (profondeur d'historique des données réduites, un nombre de défauts limité etc.) a été développé pour le calcul des probabilités de défaut.

Le modèle est basé sur l'historique des impayés pour calculer une matrice de transition entre l'état sain et l'état défaut, en passant par les catégories « 1 impayé », « 2 Impayés » et « 3 Impayés ». Cette matrice de transition a permis d'estimer une term-structure des PD (évolution des PDs en fonction de la maturité résiduelle), et en particulier :

- La PD de 12 mois affectée aux créances en Bucket 1 ;
- La PD lifetime affectée aux créances en Bucket 2 ;
- NB : Une PD de 100% a été affectée aux créances en Bucket 3 (défaut absorbant)

2. Loss Given Default (LGD)

La LGD a été modélisée pour certaines garanties pouvant être modélisées de façon à estimer le taux de recouvrement de la banque en cas de défaut de la contrepartie.

3. Exposure at Default - Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au total exposition de la Banque (exposition au Bilan et exposition au Hors Bilan) pouvant être impactée par le défaut d'une de ses contreparties.

La formule de calcul de l'EAD appliquée par CFG Bank est la suivante :

EAD = Exposition au Bilan + CCF x Exposition Hors Bilan (avec CCF = Taux de conversion du Hors Bilan en Bilan)

Passifs financiers :

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories suivantes :

- Passif financier au coût amorti : il s'agit du classement par défaut ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : A la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limite aux trois cas suivants :
 - Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
 - Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Options retenues

CFG Bank procède à l'analyse et l'actualisation de l'ensemble des provisions pour risques et charges. Le groupe annule les provisions à caractère général et les provisions réglementées.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Norme

Dès lors qu'un actif ou un passif a une valeur fiscale différente de sa valeur comptable, l'écart est qualifié de différence temporelle et doit donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK

Options retenues

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à une comptabilisation d'impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Première application d'IFRIC 23 :

Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » est une interprétation qui précise la manière dont les risques liés aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels.

Elle clarifie les dispositions d'IAS 12 « Impôt sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

IFRIC 23 donne le choix aux entreprises d'appliquer la norme, pour la première fois au 1^{er} janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
 - Approche partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture ;
- CFG Bank a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Bilan IFRS au 30/06/19 (En milliers de DH)

ACTIF	Notes	30/06/19	31/12/18
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CP		124 480	131 168
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	694 292	889 583
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		694 292	889 583
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	136
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2	50 304	49 860
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-	-
Instruments de dettes comptabilisées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		50 304	49 860
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3	433 199	305 587
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4	3 116 664	2 492 042
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôt exigible		151 364	121 061
Actifs d'impôt différé		143 763	137 902
Comptes de régularisation et autres actifs		399 836	652 232
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	2.5	546 201	522 805
Immobilisations incorporelles	2.5	181 940	178 467
Ecart d'acquisition	2.6	10 142	10 142
Total ACTIF		5 852 185	5 490 985

PASSIF	Note	30/06/19	31/12/18
Banques centrales, Trésor public, CCP		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.7	132 370	124 652
Dettes envers la clientèle	2.8	3 053 983	3 059 271
Titres de créance émis	2.9	1 702 756	1 122 273
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigible		42 481	54 565
Passifs d'impôt différé		23 361	18 649
Comptes de régularisation et autres passifs		377 114	552 893
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	2.10	376	376
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		-	-
Capitaux propres		519 744	558 306
o Capital et réserves liées		1 058 449	1 058 449
o Réserves consolidées		-507 927	-399 917
Part du groupe		-531 502	-426 259
Part des minoritaires		23 575	26 342
o Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7 375	7 375
Part du groupe		7 375	7 375
Part des minoritaires		-	-
o Résultat net de l'exercice		-38 153	-107 601
Part du groupe		-37 191	-104 834
Part des minoritaires		-962	-911
Total PASSIF		5 852 185	5 490 985

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

Libellé	30/06/19	30/06/18
Résultat net	-38 153	-52 365
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres		
Ecart de conversion	-	-
Variations de valeur des actifs financiers, comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	-	-
Impact IAS 19/OCI	-	-
Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-
Total cumulé	-38 153	-52 365
Part du groupe	-37 191	-51 454
Part des minoritaires	-962	-911

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (En milliers de DH)

	Note	30/06/19	30/06/18
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		79 153	62 074
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-46 519	-43 987
Marge d'intérêt	3.1	32 634	18 087
Commissions (produits)		66 453	61 056
Commissions (charges)		-20 275	-19 411
Marges sur commissions	3.2	46 178	41 645
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur		-	-
par résultat	3.3	10 787	12 758
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		10 928	12 758
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-141	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits nets des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités		6 243	5 607
Charges des autres activités		-	-
Produit net bancaire		95 842	78 097
Charges générales d'exploitation		-109 852	-109 803
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-22 123	-15 240
Résultat Brut d'exploitation		-36 133	-46 946
Coût du risque		-602	-4 288
Résultat d'exploitation		-36 735	-51 234
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs		400	417
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		-36 335	-50 817
Impôt sur les résultats		-1 818	-1 548
Résultat net d'impôt des activités arrêtés ou en cours de cession		-	-
Résultat net		-38 153	-52 365
Intérêts minoritaires		-962	-911
Résultat net part du groupe		-37 191	-51 454
Résultat par action		-8	-12
Résultat dilué par action		-8	-12

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE (En milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres - Part Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2017	367 763	290 007	-	-281 163	2 270	378 877	26 342	405 218
Impact des changements de méthodes liés à la 1 ^{ère} application d'IFRS 9				-22 938	5 105	-17 833		-17 833
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2018	367 763	290 007	-	-304 101	7 375	361 044	26 342	387 385
Opérations sur capital	75 054	224 945				299 999		299 999
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-104 834		-104 834	-2 767	-107 601
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions [A]								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat [B]								
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat [C]								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0	0	0
Variations de périmètre								
Divers reclassements		100 680		-100 680		0		0
Autres mouvements				-21 477		-21 477		-21 477
Capitaux propres au 31 décembre 2018	442 817	615 632	-	-531 092	7 375	534 732	23 575	558 306
Impact des changements de méthodes liés à la 1 ^{ère} application d'IFRS 16						0		0
Capitaux propres corrigés au 1^{er} janvier 2019	442 817	615 632	-	-531 092	7 375	534 732	23 575	558 306
Opérations sur capital						0		0
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				-37 286		-37 286	-962	-38 248
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions [A]								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat [B]				0		0		0
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat [C]								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				0	0	0	0	0
Variations de périmètre								
Divers reclassements						0		0
Autres mouvements				-409		-409		-409
Capitaux propres au 30 juin 2019	442 817	615 632	-	-568 787	7 375	497 037	22 613	519 649

CATEGORIES D'ACTIFS FINANCIERS (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS	30/06/19	31/12/18
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	694 292	889 583
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	694 292	889 583
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par résultat		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	50 304	49 860
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclés	50 304	49 860
Actifs financiers au coût amorti	3 549 863	2 797 629
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	433 199	305 587
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3 116 664	2 492 042
Titres au coût amorti		
Autres actifs financiers détenus au coût amorti		

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (En milliers de DH)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	30/06/19	31/12/18
Résultat avant impôts	-36 335	-111 632
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	22 123	34 193
Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et autres immobilisations	-1 419	2 434
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	594	6 171
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-147	5 030
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
Autres mouvements	2 514	11 057
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	23 665	58 885
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-16 501	226 225
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-630 504	-1 294 940
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	774 894	1 132 234
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	33 736	-8 099
Impôts versés	-2 966	-6 468
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	158 659	48 952
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	145 989	-3 795
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-292	24 782
Flux liés aux immeubles de placement	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-35 676	-103 803
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-35 968	-79 021
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-	299 999
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	299 999
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	110 021	217 183

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/19	31/12/18
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	435 787	218 604
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	131 168	115 454
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	304 619	103 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	545 808	435 787
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	124 480	131 168
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	421 328	304 619
Variation de la trésorerie nette	110 021	217 183

2.1 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT (En milliers de DH)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	30/06/19		31/12/18	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Etablissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	280 652	-	353 818	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	162 575	-	180 519	-
Actions et autres titres à revenu variable	251 065	-	355 246	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Juste valeur au bilan	694 292	-	889 583	-

2.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (En milliers de DH)

Libellé	30/06/19	31/12/18
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	111 703	111 259
Actions et autres titres à revenu variable	111 703	111 259
Titres de participation non consolidés	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - brut	111 703	111 259
Provision pour dépréciation des actifs financier à la juste valeur par capitaux propres	61 399	61 399
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	50 304	49 860
dont gains ou pertes latents ou différés	7 375	7 375

2.3 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI	30/06/19	31/12/18
Comptes et prêts	433 199	305 587
Valeurs reçues en pensions	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Total prêts et créances avant dépréciation	433 199	305 587
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-	-
Total prêts et créances nets de dépréciation	433 199	305 587

2.4 PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE (En milliers de DH)

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/19	31/12/18
Comptes ordinaires débiteurs	357 319	95 397
Prêts consentis à la clientèle	2 403 796	2 271 900
Opérations de pensions	87 134	-
Opérations de location financement	299 801	155 537
Total prêts et créances avant dépréciation	3 148 050	2 522 834
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-31 386	-30 792
Total prêts et créances nets de dépréciation	3 116 664	2 492 042

2.5 IMMOBILISATIONS (En milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	30/06/19		31/12/18	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Immeubles de placements	-	-	-	-
Immeubles de placements	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	296 870	-114 930	181 940	178 467
Immobilisations incorporelles	296 870	-114 930	181 940	178 467
Immobilisations corporelles	669 342	-123 141	546 201	522 805
Terrains et constructions	394 427	-9 028	385 399	368 569
Mobiliers et matériels d'exploitation	245 142	-114 108	131 034	127 170
Biens donnés en location	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	29 773	-5	29 768	27 066
Total immobilisations	966 212	-238 071	728 141	701 272

2.6 ECARTS D'ACQUISITIONS (En milliers de DH)

ECARTS D'ACQUISITIONS	30/06/19	31/12/18
Valeur comptable en début de période	10 142	10 142
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	10 142	10 142
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Filiales précédemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur nette comptable en fin de période	10 142	10 142

2.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	30/06/19	31/12/18
Comptes à vue	81	968
Emprunts	21 221	2 952
Opérations de pension	111 068	120 732
Total dettes envers les établissements de crédit	132 370	124 652

2.8 DETTES ENVERS LA CLIENTELE (En milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30/06/19	31/12/18
Comptes ordinaires créditeurs	1 596 463	1 270 409
Comptes d'épargne	293 598	261 409
Dépôts à terme	1 061 239	1 481 335
Autres comptes créditeurs	102 683	46 118
Total dettes envers la clientèle	3 053 983	3 059 271

2.9 TITRES DE CREANCES EMIS (En milliers de DH)

Libellé	31/12/18	Augmentation	Diminution	30/06/19
Titres du marché interbancaires	-	-	-	-
Titres de créances négociables	1 115 400	640 000	70 000	1 685 400
Intérêts courus non échus	6 873	14 194	3 711	17 356
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Total	1 122 273	654 194	73 711	1 702 756

2.10 PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES (En milliers de DH)

Libellé	31/12/18	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	30/06/19
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	376	-	-	-	-	-	376
Total	376	-	-	-	-	-	376

3.1 MARGE D'INTERET (En milliers de DH)

MARGE D'INTERET	30/06/19			30/06/18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	64 389	-24 870	39 519	48 362	-38 822	9 540
Comptes et prêts/emprunts	64 389	-24 494	39 895	48 362	-38 240	10 122
Opérations de pensions	-	-376	-376	-	-582	-582
Opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Opérations interbancaires	5 079	-1 981	3 098	4 076	-457	3 619
Comptes et prêts/emprunts	5 068	-1 981	3 087	4 073	-457	3 616
Opérations de pensions	11	-	11	3	-	3
Emprunts émis par le Groupe	-	-19 387	-19 387	-	-4 178	-4 178
Actifs financiers disponibles à la vente	9 685	-281	9 404	9 636	-530	9 106
Total produits et charges d'intérêts	79 153	-46 519	32 634	62 074	-43 987	18 087

3.2 MARGE SUR COMMISSIONS (En milliers de DH)

MARGE SUR COMMISSIONS	30/06/19			30/06/18		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	-	-	-	-	-	-
avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
sur titres	-	-	-	-	-	-
de change	-	-	-	-	-	-
sur autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Prestations des services financiers	66 453	-20 275	46 178	61 056	-19 411	41 645
Banque	16 214	-6 515	9 699	9 952	-5 076	4 876
Banque d'Affaires (1)	50 239	-13 760	36 479	51 104	-14 335	36 769
Produits nets de commissions	66 453	-20 275	46 178	61 056	-19 411	41 645

(1) Conseil, Gestion d'actif, société de bourse et Capital Risque

3.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR (En milliers de DH)

COÛT DU RISQUE	30/06/19	30/06/18
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	10 787	12 758
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	10 928	12 758
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-141	-
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
Total	10 787	12 758

5.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS (En milliers de DH)

Engagements de financement donnés	30/06/19	31/12/18
Engagements de financement donnés	368 107	302 349
Aux établissements de crédits	-	-
A la clientèle	368 107	302 349
Autres engagements donnés	-	-
Total des engagements donnés	368 107	302 349
Engagements de financement reçus	-	-
des établissements de crédits	-	-
de la clientèle	-	-
Total des engagements reçus	-	-

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK



5.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIES

(En milliers de DH)

Engagements de garantie donnés	30/06/19	31/12/18
Engagements de garantie donnés	7 271	3 083
Aux établissements de crédits		
A la clientèle	7 271	3 083
Autres engagements donnés	-	-
Total des engagements de garantie donnés	7 271	3 083
Engagements de garantie reçus	4 918 967	4 772 110
des établissements de crédits		
de la clientèle	4 918 967	4 772 110
Total des engagements reçus	4 918 967	4 772 110

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

(En DH)

Filiale	Capital social	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
CFG Bank	667 762 900	100,00%	100,00%	EC
CFG Finance	10 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Capital	41 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Marchés	20 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Assurances	100 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion	5 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Gestion Privée	1 000 000	100,00%	100,00%	IG
CFG Associés	1 524 900	99,34%	99,34%	IG
CFG IT	5 010 000	100,00%	100,00%	IG
T Capital Gestion	300 000	51,00%	51,00%	IG
Villa Roosevelt	106 000 000	71,70%	71,70%	IG

RISQUES AFFERENTS A LA BANQUE

La structure de gouvernance de la gestion des risques mise en place par CFG Bank repose sur des règles et procédures internes clairement définies et une surveillance continue. Ce dispositif s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires émises en la matière par Bank Al-Maghrib.

Cette structure est composée des organes suivants :

- Comité des Risques : examine et approuve la stratégie, les politiques et les pratiques en matière de gestion globale des risques ;
- Direction Générale : arrête et valide les grandes orientations stratégiques relatives à la gestion des risques de la banque ;
- Direction de la Gestion Globale des Risques : a en charge la mise en place et le suivi du dispositif global de gestion des risques de crédit, marché, liquidité et opérationnel.

1. RISQUE DE CREDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de surveillance du risque de crédit est organisé autour de plusieurs structures commerciales et centrales dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes.

Il s'articule également autour de plusieurs comités opérationnels :

• **Le comité de crédit** : Composé de la Direction des Risques, de la Direction Générale, de la Cellule Crédit, et de la Direction Juridique, il se prononce sur la décision relative au dossier de crédit conformément à la politique de crédit.

• **Le comité mensuel de Suivi des Impayés, de la Watch List et de la Weaklist** : Mis en place pour chacun des pôles Retail, Entreprise et Banque privée, il est composé de la Direction Métier concernée, de la Direction des Risques, et éventuellement de la Direction Juridique. Le responsable Métier se prononce sur l'état des impayés qui le concernent ainsi que sur les actions menées pour leur recouvrement. La Direction des Risques assure le suivi des impayés, s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions et alerte chaque responsable Métier sur les créances qui seront classées dans la Watch List ou la Weaklist. Un PV est ensuite transmis aux différentes entités opérationnelles ainsi qu'à la Direction Générale.

• **Le comité semestriel de Provisionnement, des Risques sensibles, et de la Weaklist** : Composé de la Direction Générale, des Directions Métiers et de la Direction des Risques, ce comité se prononce sur les créances qui devront être provisionnées.

Politique et procédures d'octroi de crédit :

Plusieurs types de crédit sont aujourd'hui octroyés :

- Les crédits à l'habitat ;
- Les crédits d'investissements et CMT destinés aux Entreprises ;
- Les crédits de trésorerie garantis destinés aux Entreprises ou aux Particuliers ;
- Les crédits à la Promotion Immobilière (CPI) ;
- Les découverts et facilités de caisse ;
- Les crédits Lombard ;
- Les crédits Baux ;
- Les crédits à la Consommation.

La politique de gestion des risques de CFG Bank relative aux crédits s'appuie sur les principes suivants :

- Le respect de la réglementation régissant l'activité Crédit ;
- Le respect des règles et procédures internes régissant l'octroi des crédits : ratios de couverture, garanties, quotité de financement, taux d'endettement,...
- L'élaboration et l'utilisation d'outils d'aide à l'évaluation des risques et à la décision: fiche Simulation Crédit, grille d'analyse et d'évaluation, base incidents interne,...
- L'implication des entités centrales et commerciales dans la prise de décision d'octroi ;
- Le suivi et le contrôle des garanties assurés régulièrement par les fonctions commerciales et centrales ;
- L'analyse de l'impact des expositions globales de CFG Bank ;
- Le respect des limites réglementaires et internes de crédit ;
- Le respect du code d'éthique Bank AL-Maghrib/ GPBM.

Procédure d'octroi et dispositif de délégation :

La procédure d'octroi de crédit mise en œuvre au sein de l'établissement repose sur 3 principes :

1. Constitution du dossier de crédit :

Assurée par les conseillers, elle comporte d'une part le recueil des informations liées au crédit et la collecte des documents nécessaires à l'analyse du dossier, puis d'autre part, l'émission d'un premier avis sur celui-ci, sur la base de sa conformité aux conditions et aux normes de crédit internes.

2. Analyse du dossier de crédit :

Sur la base des différents éléments collectés par l'entité commerciale, l'analyse du dossier de crédit relève de la responsabilité de plusieurs entités centrales de la banque, e.g. la direction des Risques et éventuellement la cellule Crédit lorsqu'il s'agit d'un premier dépouillement des dossiers Retail. Une évaluation de risque Crédit est effectuée par la direction des risques. Elle comporte notamment l'analyse financière, le contrôle des garanties et l'évaluation du risque Crédit ainsi que l'analyse de son impact sur les expositions globales de CFG Bank.

3. Prise de décision et dispositif de délégation :

Aujourd'hui, la majorité des demandes de crédit sont soumises au comité crédit.

Catégorie des Immobilisations Corporelles

Catégorie des Immobilisations Corporelles	Durée de vie	
	Social	IFRS
Immeubles d'exploitation	20 ans	50 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans	15 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Logiciels informatiques	10 ans	15 ans
Matériel roulant	5 ans	5 ans

DEPRECIATION PAR BUCKET

(En milliers de DH)

	30/06/19			31/12/18		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la JV par OCI						
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dette						
Actifs financiers au coût amorti	23 722	3 498	4 166	25 812	3 300	1 680
Prêts et créances sur les EC						
Prêts et créances sur la clientèle	23 722	3 498	4 166	25 812	3 300	1 680
Titres de dette						
Engagements hors bilan						

Un dispositif de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit a été élaboré pour certains types de crédit.

Dispositif d'évaluation et de suivi du risque de crédit :

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien de la responsabilité des entités commerciales que de celle de la direction des Risques.

Dans le cas des crédits immobiliers acquéreurs, l'analyse est effectuée sur la base d'une fiche Simulation Crédit qui récapitule l'ensemble des critères d'acceptation mis en place par la banque : âge du demandeur, durée du crédit, quotité de financement, taux d'endettement, etc. Cette fiche reprend les conditions de crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit internes et réglementaires.

Quant aux crédits Entreprise et TPE/ professionnels, l'analyse de la qualité des engagements de crédit à l'octroi se base aujourd'hui essentiellement sur l'analyse et les diligences effectuées par le Risque afin d'évaluer le risque crédit relatif au projet et à la contrepartie mais également de s'assurer de la conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur et des règles internes mises en place.

Système de notation interne :

Afin de renforcer son dispositif de gestion du risque de crédit, CFG Bank a démarré le projet de mise en place d'un système de notation conforme aux exigences Bâle 2, pour les entreprises. Compte tenu de la faible profondeur de l'historique, ce dispositif se basera dans un premier temps sur un modèle opérationnel à partir des grilles d'analyse Risque Entreprise et Retail déjà mises en place. Dans un deuxième temps, un modèle statistique sera développé. Ce «modèle scoring» consiste à attribuer à chaque entreprise un score sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ainsi, chaque entreprise sera affectée à une classe de risque définie par des intervalles de scores selon les normes de Bâle 2.

Suivi des garanties :

Plusieurs natures de garanties sont acceptées par CFG Bank, selon le type de crédit demandé :

- Le nantissement des valeurs mobilières, d'OPCVM et des produits d'Assurance-vie détenus par l'emprunteur ;
- La caution ;
- L'hypothèque ;
- L'Assurance-Crédit.

Des ratios de couverture par type de garanties sont mis en place. Un suivi en central est assuré automatiquement à l'aide du système d'information et au quotidien lorsqu'il s'agit d'un portefeuille financier donné en garantie. Un appel de marge est alors déclenché suite à la baisse de la valorisation de ce portefeuille. Ce ratio de couverture sera détaillé et affiné davantage selon d'autres critères notamment la liquidité des actions.

La banque peut également demander au client de modifier les garanties données en cas de survenance d'un événement impliquant la dégradation d'une des valeurs données en garantie par le client, e.g. forte dégradation de la situation financière, liquidation de la société dont les titres sont nantis, expropriation d'un bien immobilier pour cause d'utilité publique, etc.

Watch List

S'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de renforcement des outils de surveillance du risque de crédit, et compte tenu du développement attendu de l'activité Crédit les prochaines années, la Direction des risques a instauré un dispositif de suivi et de surveillance des créances sensibles, à la lumière du projet de réforme de la circulaire 19/G/2002 en cours de Bank Al Maghrib :

- Une étude semestrielle qui permet d'identifier les créances présentant des signes avant-coureurs de défaut est réalisée,
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

La Direction des risques en informe ensuite la Direction Générale, à travers la synthèse mensuelle qui lui est transmise, le comité mensuel de suivi des impayés et de la Watch List ainsi que le comité semestriel de provisionnement et des risques sensibles.

Weaklist

Toujours dans l'optique du renforcement de son dispositif de gestion du Risque Crédit, la Direction des Risques a mis en place une Weak List interne pour mesurer, anticiper et prévenir tout risque de perte :

- Les créances devant être déclassées en Weaklist sont identifiées lors de l'état des lieux semestriel ;
- Leur suivi est effectué à fréquence mensuelle.

Créances en souffrance :

Du fait du suivi rapproché des engagements par CFG Bank, les créances éligibles au provisionnement au regard de la réglementation sont systématiquement identifiées par la Direction des Risques, qui en informe mensuellement la Direction Générale à travers une synthèse mensuelle, le comité mensuel de Suivi des impayés, Watch List et Weaklist et semestriellement le Comité semestriel de Provisionnement et des Risques sensibles.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'encours impayé doit être déclassé dans la catégorie :

- « créance pré-douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 90 jours après son terme ;
- « créance douteuse », lorsque l'échéance n'est pas honorée 180 jours après son terme ;
- « créance compromise », lorsque l'échéance n'est pas honorée 360 jours après son terme ;

Dans le cas des créances restructurées, les règles qui s'appliquent sont les suivantes :

Sont classées dans la catégorie de créance douteuse :

- Les créances restructurées plus de 2 fois,
- Les cas de troisième restructuration doivent être exceptionnels et dûment justifiés par l'établissement
- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 90 jours

Sont classées dans la catégorie de créance compromise :

- Les créances restructurées enregistrant un impayé > 180 jours,

Le montant des provisions à constituer est fixé par la direction des risques, sachant que les créances pré-douteuses, douteuses et compromises doivent donner lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties adossées aux crédits tel que détaillées au niveau de l'article 15 de la circulaire n° 19/G/2002 ;

Le remboursement de l'impayé par le client implique une reprise systématique des provisions préalablement constituées ;

Le classement d'une créance dans la catégorie des créances irrégulières ou dans l'une des catégories des créances en souffrance entraîne le transfert dans cette même catégorie, de l'ensemble des créances détenues sur la contrepartie concernée, lorsqu'il s'agit de l'Entreprise. Cette disposition ne s'applique pas aux créances détenues par les particuliers ;

En cas de créance irrécupérable ou en cas d'arrangement justifié avec le client pour le règlement partiel du capital de la créance, un passage à perte total ou partiel de la créance est susceptible d'avoir lieu après consentement du comité de crédit.

Recouvrement

Lorsque le client n'honore pas ses engagements à l'échéance du crédit, CFG Bank doit procéder dans un premier temps à une tentative de recouvrement à l'amiable.

La voie judiciaire devient inéluctable lorsque la procédure de recouvrement à l'amiable s'avère non concluante.

Une réaction du client peut survenir à n'importe quelle étape et peut éventuellement déboucher sur un arrangement amiable et donc sur un abandon de la poursuite judiciaire. Le processus Recouvrement n'est aujourd'hui pas encore formalisé. Sa mise en place est prévue en 2019.

Dispositif de limites internes et stress test :

Une limite interne de perte maximale est fixée pour le portefeuille des crédits. Elle se définit comme la limite à ne pas dépasser quelle que soit l'évolution des facteurs de risques dans le cadre d'un scénario catastrophe. Cette limite correspond à un pourcentage des fonds propres et donne lieu à un montant d'exposition maximal i.e. plafond d'engagement qui fait l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales. La limite de perte maximale est revue régulièrement et validée par le conseil d'administration.

Il convient de signaler qu'aucun dépassement n'a été constaté par rapport à cette limite au cours du premier semestre 2019.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction générale est informée régulièrement de l'exposition de la banque au risque de crédit à travers :

- La synthèse mensuelle des impayés et créances sensibles envoyée à la Direction Générale ;
- Les PV des comités mensuels de Suivi des impayés ;
- Les comités semestriels de Provisionnement de la Watchlist et de la Weaklist ;
- Les analyses Risques Entreprises et Retail effectuées en amont de l'octroi de crédits Entreprises et TPE ;
- Des analyses Risques ponctuelles lorsqu'une problématique est identifiée ;
- Un reporting trimestriel élaboré par le Risque et destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux métiers concernés. Ce reporting comporte :
 - o Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée
 - o Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements
 - o Les recommandations de la Direction des Risques et rappel des guidelines
- Le reporting régulier sur la concentration des engagements de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de crédit lors du conseil/comité des Risques trimestriel.

2. RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

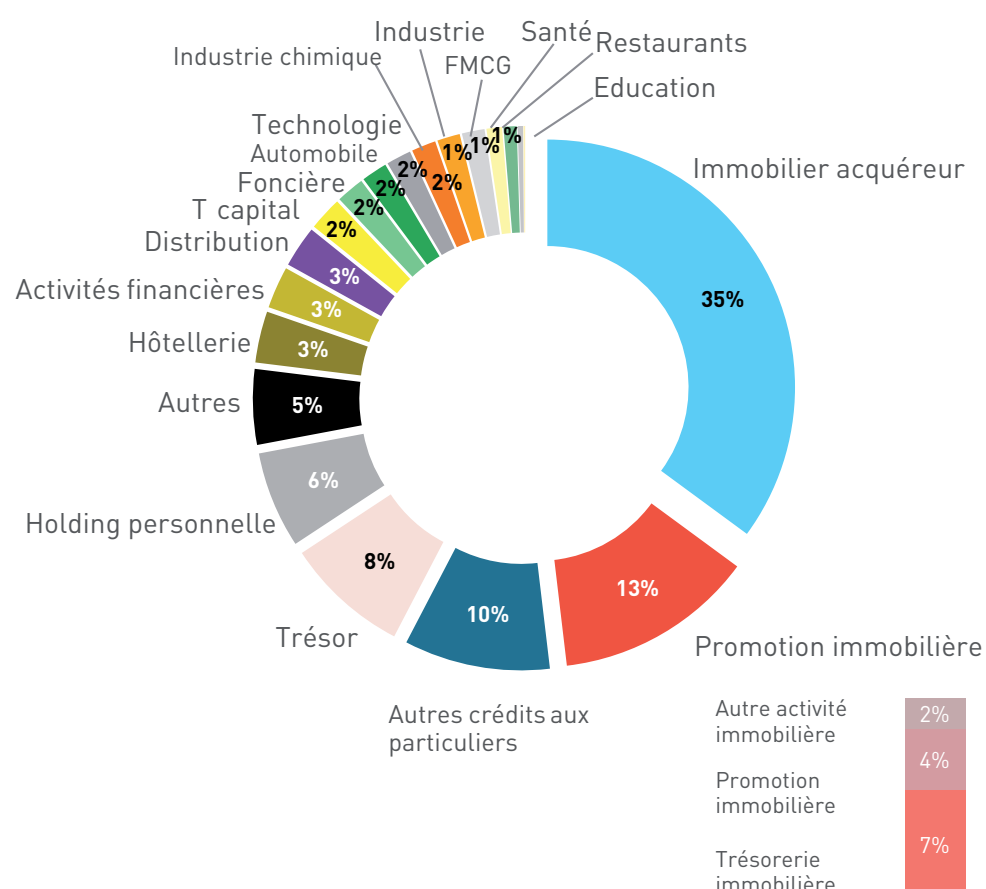
Il s'agit des expositions de toute nature, inscrites au bilan ou en hors bilan, susceptibles d'exposer l'établissement à des pertes du fait du risque de contrepartie.

Le risque de concentration peut découler de l'exposition envers :

- des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ;
- des catégories de contreparties : GE, PME, TPE et particuliers ;
- des contreparties appartenant à la même région géographique ;
- des groupes d'intérêt ;
- des contreparties individuelles.

Répartition des expositions globales de la banque par secteur d'activité :

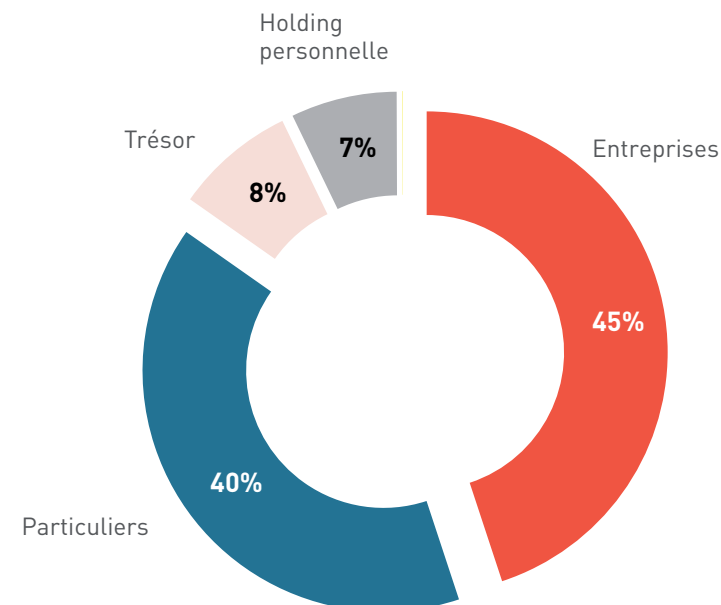
L'exposition à fin juin 2019 par rapport aux différents secteurs économiques se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements par catégorie de contrepartie :

L'exposition de l'encours des engagements à fin juin 2019 par rapport aux différentes catégories de contreparties se répartit comme suit :



Source : CFG Bank

Répartition des engagements de la banque par zone géographique :

Les engagements de CFG Bank sont fortement concentrés sur les deux régions du grand Casablanca et de Rabat et Région. → A fin juin 2019, on note une diversification sectorielle et bonne répartition du portefeuille par catégorie de contrepartie permettant ainsi une bonne gestion du risque de concentration.

Dispositif de suivi du risque de concentration :

Système de limites :

Une limite de concentration est fixée par la banque en ce qui concerne les Crédits à la Promotion Immobilière.

Des limites de contreparties relatives aux prêts interbancaires effectués par CFG Bank auprès des banques de la place sont définies. De plus, la banque s'interdit de prêter à des contreparties jugées risquées.

Une limite en position pour le portefeuille de dette privée est également définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit.

Pour les actions, une liste d'exposition autorisée est définie selon des critères économiques ainsi qu'une limite de position maximale et de concentration par valeur.

Des limites de contrepartie globales et par catégories et types d'entreprises, hors établissement de crédit, ont été définies pour l'activité Change.

Ces limites sont revues et validées par le conseil d'administration.

Enfin, conformément à la circulaire N°8/G/2012 relative au coefficient maximum de division des risques des établissements de crédit, une mesure de l'exposition par bénéficiaire est réalisée trimestriellement, et ce à travers le calcul du rapport entre d'une part le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part les fonds propres réglementaires, qui ne doit pas dépasser 20%. Ce coefficient est suivi régulièrement par la direction des risques.

Information de l'organe d'administration et de direction :

De plus, le suivi régulier du risque de concentration est renforcé par un reporting trimestriel destiné à la Direction Générale ainsi qu'aux Directions Métiers. Ce reporting comporte :

- Les résultats du CMDR sur base individuelle et sur base consolidée,
- Les simulations et projections au trimestre suivant en prévention à des potentiels dépassements,
- Les recommandations de la Direction des Risques et les Guidelines.

En outre, la direction générale et les directions opérationnelles sont régulièrement informées de la concentration des expositions de la banque sur le secteur de la promotion immobilière.

Enfin, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de concentration lors du conseil / comité trimestriel des risques.

3. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Dans le cas de notre établissement, ils recouvrent les risques de change, de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de marché est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des procédures internes et des aspects réglementaires.

La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché ainsi que de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque. Elle participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires et internes relatives à son activité.

La direction des risques est chargée de la conception du dispositif de mesure, de suivi et de surveillance du risque marché. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de mesure, de suivi et de surveillance, et ce conformément à la stratégie de la banque d'une part et aux exigences réglementaires d'autre part.

Mesure et surveillance du risque de Marché :

Dans le but d'accompagner la croissance de la banque et d'assurer un suivi des risques efficace, la direction des risques de CFG Bank a amélioré son dispositif global de gestion du risque Marché, à travers notamment la rationalisation de la mesure VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation de la banque, l'encadrement des activités de marché par la mise en place d'un dispositif de stress test adéquat et la revue des limites instaurées.

Par ailleurs, un suivi régulier est effectué par type d'instrument de marché et les limites réglementaires et internes sont suivies à plusieurs niveaux. Ce dispositif permet aux métiers et à la Direction Générale d'être informés de manière continue des évolutions de l'activité de marché.

Dispositif de limites et indicateurs de risque :

Plusieurs limites et indicateurs de risque sont définis en matière de risque de Marché :

- Des limites en position par activité :

o Deux types de limites sont définis quant à la position du portefeuille Actions : d'une part, une liste des valeurs éligibles au trading selon les critères de capitalisation et de liquidité est définie ; puis d'autre part, des limites maximales en position globale et par valeur sont fixées.

Un suivi de la diversification du portefeuille actions est également effectué ;
o Quant à l'activité Taux, une limite en positions pour le portefeuille de dette privée est définie. Elle concerne les émetteurs privés non financiers, hors Etablissements de Crédit. Pour ces derniers, les limites prévues sont les limites réglementaires (division des risques par bénéficiaire et par groupe d'intérêt) ;

o Deux limites en positions existent aujourd'hui pour l'activité Change ; une limite de position de Change globale ainsi qu'une limite de position par devise ;

- Des limites de contreparties :

Sur le marché monétaire, le risque de contrepartie diffère selon qu'il s'agit du marché interbancaire ou du marché des repos. Ce risque existe dans le cas où CFG Bank est dans le sens prêteur, et se matérialise par la défaillance de la contrepartie emprunteuse.

o Pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées ;

o Quant au marché interbancaire, des limites de contreparties sont mises en place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. CFG Bank a exclu certaines contreparties considérées comme présentant un risque élevé ;

o En ce qui concerne l'activité Change, des limites globales et par contrepartie sont définies. Les limites par contrepartie sont définies en fonction de la notation de cette dernière.

- Des limites de pertes maximales par activité :

La limite de perte maximale se définit comme la limite à ne pas dépasser en cas de réalisation de scénarii catastrophe :

o Le choc appliqué pour l'activité Taux de CFG Bank est défini par une hausse brutale et instantanée des taux et des spread ;

o Sur le portefeuille Actions, le scénario stress-test est représenté par des phases baissières et continues du marché ;

o Pour l'activité Change, il s'agit d'évaluer une dépréciation ou appréciation du Dirham par rapport aux principales devises.

Ces limites de consommation des fonds propres traduisent l'appétence du conseil d'administration au risque marché. Cette limite donne lieu à un montant d'exposition maximal par activité i.e. un plafond d'**engagement par activité** qui doit faire l'objet de suivi et contrôle au quotidien par les entités centrales.

- Des indicateurs de risque :

Les principaux indicateurs de risque sur lesquels se base CFG Bank pour apprécier son niveau d'exposition au risque de marché sont la VAR, le P&L cumulé et la sensibilité lorsqu'il s'agit du portefeuille obligataire. Ceux-ci sont logiquement comparés à des limites internes fixées notamment en fonction de la limite de perte maximale (stop VaR, stop Loss) ou de la limite en sensibilité du portefeuille pour les positions sur taux.

Ce dispositif de limites est défini par la Direction Générale et le Risk Management, puis validé par le conseil d'administration. Elles sont suivies notamment à travers des reportings réguliers partagés avec les métiers et la Direction Générale et ne doivent pas être dépassées quelles que soient les conditions et l'évolution du marché.

En complément des limites internes et autres indicateurs de risques mis en place, CFG Bank s'assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al-Maghrib telles que :

- La limite sur le ratio de solvabilité et sur le ratio Tier One ;

- La limite de 20% relative au Coefficient Maximum de Division des Risques par contrepartie et par groupe d'intérêt.

Stress tests :

En complément des stress tests minimaux définis par Bank Al Maghrib, la banque a également développé des scénarios Stress tests historiques et adverses pour les portefeuilles Taux et Actions qui seront suivis dans le cadre de la surveillance du risque marché.

Information de l'organe d'administration et de direction :

La Direction Générale est aujourd'hui informée en temps réel de la nature et du montant de tout dépassement prévisionnel avant toute opération.

Afin de renforcer son dispositif de suivi et de surveillance du risque marché, un reporting quotidien « Risque Marché » a été mis en place.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de marché lors du conseil/comité trimestriel des risques.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Organisation et gouvernance :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque de liquidité est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle des aspects réglementaires et des procédures internes :

La salle des marchés participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque. Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers la gestion de la trésorerie immédiate et prévisionnelle. Elle observe l'impasse de liquidité statique par la mesure des besoins ou des excédents de liquidités aux dates futures. En effet, elle établit :

- un tableau de bord quotidiennement permettant de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, du solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants/ sortants et des prêts/emprunts sur le marché monétaire ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle, mis à jour à fréquence régulière ;

Cette entité est également en charge de veiller au respect des limites réglementaires relatives à son activité.

Le middle office est chargé quant à lui de contrôler en permanence la limite de trésorerie validée par le conseil d'administration. Il tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque lui permettant de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour.

La Direction des Risques est chargée de la mise en place du dispositif de gestion du risque de liquidité. A ce titre, elle décline la stratégie de gestion des risques, définie avec la Direction générale et validée par le conseil d'administration, en politiques et limites sur les risques de liquidité. Elle met en place les indicateurs de suivi et de surveillance tels que recommandés par Bank al Maghrib, i.e. le LCR et les stress tests mensuels de liquidité.

La Gestion Globale des Risques effectue également, lors du comité des risques, une analyse ALM du bilan et calcule les gaps de liquidité par tranche de maturité.

Enfin, elle assure également un suivi régulier du risque de liquidité renforcé par un reporting mensuel destiné à la Salle des Marchés ainsi qu'à la Direction Générale, qui inclut également des simulations sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité.

Politique de refinancement de la banque :

La politique de la banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour objectif d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la banque de poursuivre de manière harmonieuse le développement de son activité.

Sources de financement et maturités :

Dans le cadre de son activité, CFG Bank finance des crédits d'Investissement et CMT Entreprise et des crédits de trésorerie à court et moyen terme ainsi que des crédits immobiliers résidentiels à long terme.

Afin de ne pas s'exposer à un risque de liquidité du fait d'un déséquilibre entre la maturité de l'actif (crédits) et celle du passif (financement), CFG Bank cherche à optimiser la gestion de son bilan en ayant recours à des financements dont la durée serait adossée à celles des crédits. Pour cela, plusieurs sources de financements permettent à la banque de répartir les ressources obtenues sur des maturités différentes correspondant à la maturité des crédits. Il s'agit de :

- financements via le marché interbancaire pour les actifs dont la maturité est inférieure à une semaine : une des sources majeures pouvant générer le risque de liquidité est l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour satisfaire des besoins inattendus à court terme. Afin de limiter cette éventualité, CFG Bank a négocié des lignes de crédit sur le marché monétaire auprès de plusieurs banques de la place ;
- financements via le marché des repos pour les actifs dont la maturité serait comprise entre 7 jours et 1 mois ;
- financements par les dépôts à terme ou l'émission de certificats de dépôts pour les crédits dont la maturité est au moins de 3 mois : afin de diversifier les sources de financement de la banque, cette dernière a également mis en place un programme d'émission de Certificats de Dépôt ;

- financement via la collecte des dépôts à vue et comptes sur carnet depuis le récent développement de l'activité bancaire par CFG Bank pour les crédits à plus longue maturité ;
- financement via le recours aux avances 7 jours, accordées par Bank Al Maghrib.

L'adossement de la maturité des financements nécessaires par rapport à celle des crédits permet à CFG Bank de mieux gérer les gaps de liquidités.

Principales contreparties :

L'incapacité de l'établissement de satisfaire ses engagements peut également être générée par des pertes importantes résultant des défaillances des contreparties. CFG Bank a par conséquent mis en place des limites de contreparties :

- interbancaires, relatives aux prêts effectués par CFG Bank à des banques de la place. Celles-ci reposent sur la taille et la santé financière de l'établissement, sur l'existence d'éventuels antécédents sur le marché et sur la qualité de la relation. Sont exclues certaines contreparties jugées à risque élevé.
- pour le marché des repos, des limites par nature de contrepartie et par type de titres acceptés en pension sont instaurées.

Dispositif de mesure et de surveillance du risque de liquidité

Suivi de l'échéancier des flux de trésorerie

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité est assuré à travers l'évaluation de la trésorerie immédiate et la trésorerie prévisionnelle :

- la salle des marchés établit quotidiennement un tableau de bord qui lui permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde auprès de Bank Al Maghrib, des flux entrants et sortants ainsi que des emprunts/ prêts sur le marché monétaire. Le middle office tient également un tableau quotidien de suivi de l'échéancier de trésorerie de la banque qui lui permet de calculer l'excédent ou le déficit de liquidité au jour le jour ;
- un échéancier de trésorerie prévisionnelle est établi et actualisé régulièrement par la salle des marchés.

Calcul des gaps de liquidité par tranche de maturité

Le risque de liquidité est mesuré par le gap de liquidité (ou impasse de liquidité), obtenu par la différence entre les flux de trésorerie entrants (dépôts clients, remboursements de crédit, amortissement de titres de créances, ventes fermes, emprunts et retours de prêts) et les flux de trésorerie sortants (retrait clientèle, décaissement de crédit, achats fermes, prêts et retours d'emprunts) par tranches de maturité. On distingue 3 tranches de maturité :

- Court Terme : < 1 an,
- Moyen Terme :] 1-5 ans [
- Long terme : >= 5 ans.

Cette technique permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la banque à court, moyen et long terme et permet d'estimer les besoins de refinancement sur différents horizons et ainsi arrêter les modalités de couverture adéquates.

Limites et indicateurs de risque de liquidité :

Les gaps de trésorerie sont gérés à travers la limitation du besoin de financement quotidien de CFG Bank. Ce besoin est défini par le solde des flux positifs et négatifs générés par les transactions quotidiennes, i.e. achats, ventes, mises et prises en pension, prêt et emprunts.

Un autre indicateur permet de mesurer le risque de liquidité de la banque : le LCR, Liquidity Coverage Ratio, le ratio de liquidité court terme Bâle 3 :

$$\frac{\text{Actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent}}{\text{Leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité}} > 100\%$$

Durant le premier semestre 2019, le LCR est resté conforme au minimum réglementaire.

Stress tests minimaux :

CFG Bank réalise également tous les mois les stress tests minimaux de liquidité conformément aux scénarii définis par Bank Al Maghrib.

L'impact de ces scénarii est évalué par rapport au niveau :

- Du besoin additionnel de liquidité sur 1 mois ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et la valeur actualisée du portefeuille de Bons du Trésor disponible ;
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et le total actif liquides et réalisables,
- Du rapport entre le besoin additionnel de liquidité et les lignes stand-by de liquidité.

Les résultats des stress tests de liquidité effectués durant le premier semestre 2019 montrent que CFG Bank a la capacité de faire face à ses besoins de liquidité et ce notamment grâce aux BDT, aux actifs liquides et réalisables et aux lignes stand-by de liquidité.

Information de l'organe d'administration et de Direction :

La Direction des Risques élabore mensuellement un reporting sur la liquidité à destination de la Direction Générale et de la Salle de marché. Ce reporting comporte :

1. Le résultat du LCR du mois ainsi que son évolution au cours des six derniers mois ;
2. Le résultat des Stress Tests ;
3. L'analyse de ces résultats ;
4. Les projections du LCR sur les quatre prochains mois, dans le cas d'un scénario de stress, afin d'anticiper les éventuels besoins de liquidité,
5. Les recommandations de la Direction des Risques à destination des métiers à prendre en compte dans leur gestion de la liquidité.

En outre, le conseil d'administration est avisé de l'exposition de la banque au risque de liquidité lors des comités d'audit semestriels et du conseil/comité trimestriel des risques.

5. RISQUE OPERATIONNEL

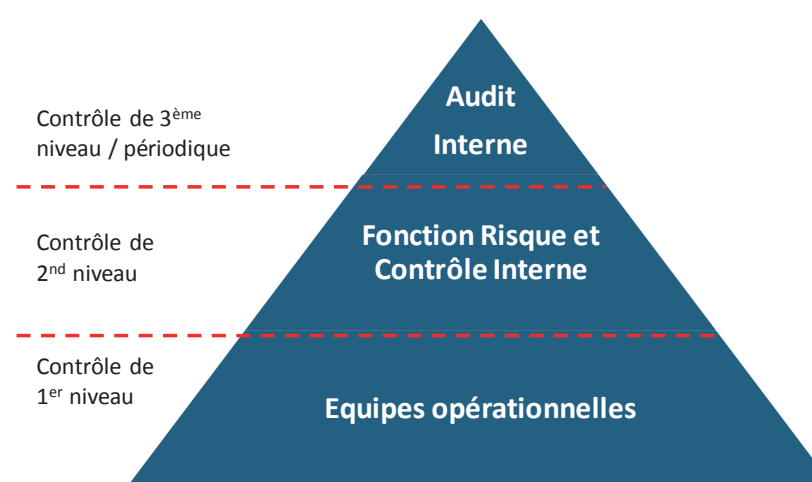
Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Contrairement aux risques de marchés et de crédit, les risques opérationnels sont subis, ils ne sont pas la contrepartie d'une espérance de gain ou d'une rémunération future attendue.

Suivi et surveillance du risque opérationnel :

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque opérationnel est organisé autour de plusieurs structures dédiées à la gestion des risques et au contrôle mais aussi des entités métiers et support.

Pour l'ensemble des activités de la banque, un contrôle de premier niveau est assuré par les opérationnels (autocontrôle, responsable hiérarchique, middle office) et un contrôle de deuxième niveau par les acteurs du dispositif de gestion des risques (direction des risques) et contrôle interne (surveillance permanente). La direction de l'Audit assure quant à elle un contrôle de troisième niveau :

Niveaux de responsabilité et acteurs du contrôle



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CFG BANK

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK

CFG Bank a réduit considérablement l'exposition au risque opérationnel à l'aide de :

- la mise en place d'un système d'information Front to back qui répond aux meilleurs standards internationaux et qui permet une automatisation complète des circuits de traitement (système Avaloq)
- la mise en place d'un manuel de procédures couvrant la majorité des métiers de la banque,
- la mise en place d'un manuel de contrôle interne dans lequel sont recensés les contrôles mis en place pour maîtriser les premiers et principaux risques opérationnels avérés et identifiés,
- la participation de la fonction Risque et Conformité à la validation des nouveaux produits et des changements significatifs apportés aux processus existants, afin de :
 - o s'assurer du respect du cadre réglementaire,
 - o identifier les risques notamment opérationnels inhérents aux nouvelles activités.

Afin de réduire son exposition aux risques opérationnels, la banque a entamé l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels.

L'établissement poursuivra sa dynamique de renforcement de son dispositif de gestion des risques par :

- l'élaboration, au fur et à mesure de leur développement, de procédures couvrant les nouvelles activités de la banque, en particulier pour les processus risqués,
- la finalisation du projet de cartographie des risques opérationnels en cours allant lui permettre d'identifier de manière exhaustive les risques relatifs à l'ensemble des processus métier et support, de les évaluer et les hiérarchiser,
- l'élaboration de plans d'actions de réduction de ces risques ;
- la mise en place de KRI, indicateurs clés des risques ;
- la mise en place d'une Base Incidents allant permettre la collecte d'incidents ;
- la mise en place d'un système de reporting allant permettre la remontée de l'information à la direction générale et au conseil d'administration :
 - o l'exposition aux risques opérationnels et son évolution ;
 - o l'évolution de l'environnement de contrôle de ces risques ;
 - o l'identification des risques majeurs,
 - o les plans d'action de maîtrise des risques.

Plan de continuité de l'activité :

Le plan de continuité de l'activité est un ensemble de mesures, procédures et systèmes nécessaires au maintien des opérations essentielles de la banque puis à la reprise planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le PCA de CFG Bank est en cours d'implémentation graduelle. Il couvre les processus vitaux de la banque et de ses filiales. Il est destiné à identifier et évaluer les menaces majeures pouvant peser sur l'activité telles que la perte ou l'indisponibilité d'éléments du système d'informations, de données informatiques, d'alimentation électrique, l'incendie, l'inondation ... et mettre en œuvre les mesures correctives en cas de défaillance.

Celui-ci sera composé notamment :

- d'un plan de secours informatique pour secourir les services informatiques critiques;
- d'un plan de repli utilisateurs : ce site de repli devant servir en cas de sinistre est le siège régional de Rabat ;
- d'un dispositif de gestion de crise.

6. ACTIFS PONDERES ET RATIO DE SOLVABILITE

La mesure des risques encourus par la Banque est faite essentiellement selon l'approche standard des accords de Bâle II, telle que présentée dans la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes assimilés. L'approche aujourd'hui adoptée par CFG Bank pour la mesure du risque opérationnel est BIA, i.e. Indicateur de base.

Les fonds propres réglementaires de CFG Bank sont calculés selon les standards Bâle 3 et conformément à la circulaire n° 14/G/2013 relative aux exigences réglementaires en fonds propres des établissements de crédit et organismes.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISoire AU 30 JUIN 2019



GROUPE CFG BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG Bank S.A. et ses filiales (Groupe CFG Bank) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidés, l'état de variation des capitaux propres consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 519.744, compte tenu d'une perte nette consolidée de KMAD 38.153.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

1. Le Groupe CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que de comptes courants et de créances sur cette société pour MMAD 149. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.
2. Le Groupe CFG Bank dispose d'impôts différés actifs relatifs à des déficits reportables totalisant MMAD 57 au 30 juin 2019. Compte tenu du décalage entre les réalisations et les prévisions résultant du business plan validé ayant servi de base à l'activation de ces impôts différés, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la capacité à récupérer la totalité de ces actifs.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CFG Bank arrêtés au 30 juin 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
ERNEST & YOUNG
S.A.R.L.
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Abdelmejjid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Friol)
Anfa - Casablanca
Mohamed HDID
Associé Gérant

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK

BILAN

(En milliers de DH)

ACTIF	30/06/19	31/12/18
Valeurs en caisse Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	124 431	131 130
. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	43 257	41 405
. Valeurs en caisse	81 174	89 725
Créances sur les établissements de crédit et assimilés :	428 016	302 446
. A vue	428 016	302 446
. A terme	-	-
Créances sur la clientèle	3 191 980	2 671 086
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 733 221	1 545 905
. Crédits à l'équipement	-	-
. Crédits immobiliers	1 352 437	1 116 579
. Autres crédits	106 322	8 602
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	659 967	871 632
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	280 462	353 748
. Autres titres de créance	162 524	179 831
. Titres de propriété	216 981	338 053
Autres actifs	235 643	210 666
Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	281 300	280 223
Titres mis en équivalence		
. Entreprises à caractère financier	-	-
. Autres entreprises	-	-
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	301 354	155 031
Immobilisations incorporelles	367 088	365 252
Immobilisations corporelles	286 703	277 435
TOTAL DE L'ACTIF	5 876 482	5 264 901

PASSIF	30/06/19	31/12/18
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	111 068	120 732
. A vue	10 865	-
. A terme	100 203	120 732
Dépôts de la clientèle	3 130 860	3 084 439
. Comptes à vue créditeurs	1 642 527	1 295 577
. Comptes d'épargne	293 598	261 409
. Dépôts à terme	1 061 239	1 481 335
. Autres comptes créditeurs	133 496	46 118
Titres de créances émises	1 707 597	1 126 258
. Titres de créance négociable émis	1 707 597	1 126 258
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	200 900	169 256
Provisions pour risques et charges	1 590	1 586
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	615 632	615 632
Capital	442 817	442 817
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	-295 818	-203 110
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net (+/-)	-38 164	-92 709
TOTAL DU PASSIF	5 876 482	5 264 901

COMPTES SOCIAUX DE CFG BANK S.A.

AU 30 JUIN 2019

CFG BANK

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(En milliers de DH)

	30/06/19	30/06/18
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	160 532	149 052
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	723	994
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	75 049	58 305
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	9 683	9 636
Produits sur titres de propriété	12 973	39 353
Produits sur opérations de crédit-bail et de location	16 140	9 174
Commissions sur prestations de service	22 021	17 902
Autres produits bancaires	23 943	13 688
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	70 395	63 584
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 425	373
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	24 990	38 821
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	19 387	4 178
Charges sur opérations de crédit-bail et de location	9 735	6 636
Autres charges bancaires	14 858	13 576
PRODUIT NET BANCAIRE	90 137	85 468
Produits d'exploitation non bancaire	459	713
Charges d'exploitation non bancaire	-	3
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	121 301	115 027
Charges de personnel	56 149	49 747
Impôts et taxes	1 373	288
Charges externes	26 115	25 259
Autres charges générales d'exploitation	26 744	26 009
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 920	13 724
Dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition	-	-
Reprises sur écarts d'acquisition	-	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	7 472	2 618
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	6 801	2 491
Pertes sur créances irrécouvrables	11	127
Autres dotations aux provisions	660	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	818	1 632
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	160	-
Récupérations sur créances amorties	3	2
Autres reprises de provisions	655	1 630
RESULTAT COURANT	-37 359	-29 835
Produits non courants	997	789
Charges non courantes	623	343
RESULTAT AVANT IMPOTS	-36 985	-29 389
Impôts sur les résultats	1 179	741
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-38 164	-30 130

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(En milliers de DH)

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/19	30/06/18
(+) Intérêts et produits assimilés	85 455	68 935
(-) Intérêts et charges assimilées	45 802	43 372
MARGE D'INTERET	39 653	25 563
(+) Produits sur opérations de crédit-bail et de location	16 140	9 174
(-) Charges sur opérations de crédit-bail et de location	9 735	6 636
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET DE LOCATION	6 405	2 538
(+) Commissions perçues	22 880	18 698
(-) Commissions servies	4 551	3 365
MARGE SUR COMMISSION	18 329	15 333
(±) Résultat des opérations sur titres de transaction	-1	15
(±) Résultat des opérations sur titres de placement	12 595	1 117
(±) Résultat des opérations de change	3 361	4 616
(±) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	15 955	5 748
(+) Divers autres produits bancaires	13 012	39 434
(-) Diverses autres charges bancaires	3 217	3 147
PRODUIT NET BANCAIRE	90 137	85 469
(±) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	459	713
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-	3
(-) Charges générales d'exploitation	121 301	115 028
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-30 705	-28 849
(±) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-6 649	-2 617
(±) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-5	1 630
(±) Dotations nettes des reprises aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT COURANT	-37 359	-29 836
RESULTAT NON COURANT	374	447
(-) Impôts sur les résultats	1 179	741
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-38 164	-30 130
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30/06/19	30/06/18
(±) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-38 164	-30 130
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	10 920	13 724
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	660	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	655	1 630
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	140
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	3
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(±) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-27 239	-18 173
(-) Bénéfices distribués	-	-
(±) AUTOFINANCEMENT	-27 239	-18 173

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers de DH)

	30/06/19	31/12/18
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	145 384	233 207
(+) Récupérations sur créances amorties	-	-
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 456	2 013
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	-67 167	-126 229
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-
(-) Charges générales d'exploitation versées	-111 004	-219 041
(-) Impôts sur les résultats versés	-1 179	-1 582
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	-32 510	-111 632
Variation des :		
(±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	110 217
(±) Créances sur la clientèle	-527 543	-432 254
(±) Titres de transaction et de placement	213 146	86 124
(±) Autres actifs	-24 977	-46 031
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-146 323	-48 813
(±) Créances acquises par affectation	-	-
(±) Créances subordonnées	-	-
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-20 529	120 732
(±) Dépôts de la clientèle	46 421	-694 343
(±) Titres de créance émis	581 339	1 026 207
(±) Autres passifs	31 644	-141 919
(±) Dettes subordonnées	-	-
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitations	153 178	-20 080
III. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	120 668	-131 712
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	110 390
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	140
(-) Acquisition d'immobilisations financières	-437	-501
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-22 024	-69 861
(+) Intérêts perçus	-	-
(+) Dividendes perçus	9 799	15 899
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-12 662	56 067
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
(+) Emission d'actions et (-) Remboursement capitaux propres et assimilés	-	300 000
(-) Dividendes versés	-	-
(-) Intérêts versés	-	-
V. FLUX DE TRESORERIE NETS DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-	300 000
VI. IMPACT DES ECARTS DE CONVERSION	-	-
VII. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V+VI)	108 006	224 355
VIII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	433 576	209 221
IX. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	541 582	433 576

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE AU 30 JUIN 2019



Building a better working world
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
20 050 Casablanca
Maroc



COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Frial)
Anfa - Casablanca
Maroc

CFG BANK S.A.

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de CFG Bank S.A. comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion et le tableau des flux de trésorerie relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 724.467, compte tenu d'une perte nette de KMAD 38.164, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

- CFG Bank dispose d'une participation dans T Capital (fonds d'investissement touristique) d'un montant de MMAD 56, ainsi que des comptes courants et des créances rattachées à cette société pour MMAD 138,5. Compte tenu des difficultés rencontrées par la principale participation de T Capital, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 56, et le management nous a informé des actions de restructuration en cours susceptibles d'améliorer les perspectives d'avenir de cette société, et de son principal actif (participation touristique). Compte tenu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.
- CFG Bank dispose d'une participation dans CFG Finance d'un montant de MMAD 29,6, ainsi que des créances sur cette société pour MMAD 26,3. Compte tenu de la situation financière de la filiale, le titre de participation a été totalement provisionné, soit MMAD 29,6. Au vu des éléments dont nous disposons à ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de la provision constituée.

Sur la base de notre examen limité et sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CFG Bank S.A. arrêtés au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG
S.A.R.L.
37, Bd Abdellatif Ben Kaddour
Casablanca
Tél: (05) 22 95 73 00 Fax: (05) 22 38 02 26

Abdelmejid FAIZ
Associé

HDID & ASSOCIES
COMMISSAIRES AUX COMPTES
4, Rue Maati Jazouli (Ex Rue Frial)
Anfa - Casablanca
Tél: (05) 22 95 73 00 Fax: (05) 22 38 02 26

Mohamed HDID
Associé-Gérant